

COMMUNE de HAUT VALROMEY

DEPARTEMENT de l'AIN

ARRETE : AR\_2023\_012

**AUTORISATION D'OUVERTURE DE DEBIT DE BOISSONS - EVENEMENT EXPOSITION DE VEHICULES ANCIENS le dimanche 23 juillet 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212.1 et L 2212.2 ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L 3331.1 et L 3334.2 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2010 pris en application de l'article L 3335.1 du code de la santé publique ;

Considérant que toute ouverture de débit de boissons établi à l'occasion d'une manifestation organisée par une association est subordonnée à l'autorisation préalable du maire ;

Considérant l'organisation de l'exposition de véhicules anciens, de sport et youngtimers le dimanche 23 juillet 2023, par l'association CHRONO SPORT BUGEY dont le siège social est à AMBERIEU-EN-BUGEY (Ain) ;

Considérant la demande en date du 13 mars 2023 formulée par M. RAYMOND Philippe, domicilié 34 Avenue Pellaudin à AMBERIEU-EN-BUGEY (01500), agissant en qualité de Président de l'association CHRONO SPORT BUGEY,

ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'association CHRONO SPORT BUGEY est autorisée à ouvrir un débit de boissons des groupes 1 et 3 à l'occasion de l'exposition de véhicules anciens, de sport, et youngtimers à HAUT VALROMEY "les Plans d'Hottonnes" le 23 juillet 2023 de 09 heures à 18 heures.

- groupe 1 : les boissons sans alcool ou les jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1,2 degré d'alcool ;
- groupe 3 : vin, bière, cidre, poiré, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

**Article 2** : Aucune boisson alcoolisée ne devra être servie aux mineurs.

**Article 3** : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmis à la brigade de gendarmerie de HAUTEVILLE-LOMPNES.

Haut Valromey le 27 mars 2023  
Le maire, Bernard ANCIAN



Maire,

Auteur : Jean Roche  
Affiché le 28/03/2023

